



Réhabilité une maison sans permis de construire

Par **Kristoff38**, le **13/05/2015** à **14:47**

Bonjour,rrnJe souhaite acheter une maison d'habitation (pas de changement de destination), à la quelle il ne reste que le toit, et les murs.rnrnJe sais que des PC ont été refusés il y a plusieurs années, car entre autre, cette maison est en zone agricole.rnrnMais est-ce-que sans PC, il est envisageable de faire des demandes de travaux pour refaire le toit, des ouvertures supplémentaires et le crépis.rnrnAvec comme objectif final, que cette maison soit ma résidence principale.rnrnEn vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande.rnrnChristophe

Par **talcoat**, le **28/05/2015** à **11:47**

Bonjour,rnLe code de l'urbanisme permet la préservation dans les zones A des PLU, de bâtiments qui ne sont plus utilisés pour l'agriculture mais qu'il convient de conserver en autorisant leur réutilisation dans le cadre non agricole.rnA la condition toutefois, que les bâtiments soient répertoriés dans le PLU et désignés dans le règlement comme "disposant d'un intérêt architectural ou patrimonial".rnCordialement